

LA GAZETTE DE SOREL.

JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. BARTHE, Rédacteur-en-Chief.

[AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.]

VOL. I.

SOREL, JEUDI MATIN, 4 MARS 1858.

No. 31.

La Gazette de Sorel.

Jeudi Matin, 4 Mars 1858.

Représentation basée sur la population.

Au nombre des avis de motion que nos lecteurs trouveront dans notre feuille de ce jour, en est un de M. Cameron, de Victoria, qui sera proposé lundi prochain. Dans cet avis il est déclaré que le recensement décennal qui devra se faire, d'après la loi, en 1861, nécessitera un changement dans la représentation etc. etc.

Voilà donc une des questions qui a servi de grand cheval de bataille à M. Brown et à sa suite qui va venir devant la chambre après avoir alimenté les discussions de la presse pendant longtemps.

Si nous n'avions pas foi en la grande majorité pour ne pas dire en la totalité de la représentation actuelle du Bas-Canada, certes, ce serait avec un sentiment bien fondé de craintes trop légitimes que nous verrions poser sans ambages cette question au sein de la représentation du pays. Mais nous nous rassurons, car nous ne croyons pas qu'il y ait un seul député canadien-français, surtout, qui voudrait prêter la main à ce suicide national. S'il en était autrement, il suffirait de le signaler, celui-là, à la réprobation générale pour qu'il fut honni et traité suivant sa faute. En effet, quel est l'homme de cœur qui voudrait voir le Bas-Canada traîné à la remorque du Haut, dominé par le fanatisme religieux, les préjugés et les haines de nationalité ?

Néanmoins, il ne faut pas se le dissimuler, des vues politiques mal définies, ou, peut-être, la soif du pouvoir, a fait dernièrement surgir dans le Bas-Canada, l'idée de la représentation, d'après la population. On en a vu le complet rendu dans notre dernier no.

Mais cette idée a rencontré la réprobation générale. On a allégué en défense, que cette question sous les circonstances actuelles était devenue un mal nécessaire et qu'il fallait mieux céder en faisant ses conditions que d'être pris les armes à la main, puisque le Haut-Canada au moyen de quelques votes Bas-Canadiens obtiendrait facilement la majorité nécessaire à cette fin. Nous sommes d'avis que cela serait vrai dans le cas où cette idée de représentation se populariserait assez dans le Bas-Canada, pour former un parti capable de faire alliance avec M. George Brown, autrement, la chose serait impossible. Plutôt la dissolution de l'Union, dirait le Bas-Canada !

Voilà pourquoi nous considérons qu'il est du devoir de tout Bas-Canadien de combattre cette alliance antipatriotique, toujours et partout. De cette manière, le mal nécessaire que l'on invoque ne sera jamais vrai, parce que l'alliance avec M. Brown, aussi longtemps qu'il sera tel qu'il est aujourd'hui, sera toujours impossible.

Il n'en faut plus ni moins pour sauvegarder le Bas-Canada.

Et nous allons bientôt voir si nos prévisions sont justes par la contenance que fera les députés Bas-Canadiens devant la tentative de M. Cameron. Et l'occasion va être bonne pour le Bas-Canada de savoir pour quel ses vrais amis et qui sont ses traîtres et ses renégats.

Les Nouvelles.

Nous regrettons beaucoup que le télégraphe n'opère pas à Sorel depuis deux ou trois jours, car nous aurions pu donner à nos lecteurs les nouvelles parlementaires d'hier au soir. Nous espérons beaucoup être plus heureux pour notre prochaine feuille. En revanche, nous avons le plaisir d'offrir à nos lecteurs la première correspondance parlementaire de la Gazette de Sorel, en même temps que le rapport sténographié des discours des députés. A part la dépêche télégraphique que nous devons recevoir hier soir, nos lecteurs se trouveront en possession des nouvelles les plus récentes.

Nous remercions J. F. Sincennes, Ecr., M. P. P. pour l'envoi de documents parlementaires.

Nous prions ceux de nos abonnés qui ne tiennent pas à conserver la file de La Gazette de Sorel de nous faire parvenir les nos. 19, 20 et 21, et nous remercions ceux de nos amis qui nous ont dernièrement adressés quelques nos. qui nous manquaient.

Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi d'un exemplaire du Manuel des Ecoles Normales, modèles et de grammaires, et des Ecoles communes du Haut-Canada, pour l'année 1858, avec un appendice par M. le surintendant en chef de l'Éducation.

Amélioration de la Rivière Yamaska.

Malgré qu'on ne nous ait pas adressé le document dont M. le Président de la Cie, pour améliorer la rivière Yamaska parle dans la lettre ci-dessous que nous reproduisons de la Minerve, nous le publierons dans notre prochain no. l'espace nous manquant absolument pour cela dans celui-ci. Il faut qu'il en soit ainsi pour que nous ne retardions cette publication d'un no. car l'on sait que La Gazette de Sorel a fait tout en son pouvoir, et agit encore de même, lorsqu'il faudra aider la nouvelle compagnie dans ses efforts si utiles.

Rivière David. 5 février 1858.

M. le Rédacteur, Monsieur,

Le comité de régie de la compagnie de navigation d'Yamaska, qui s'est occupé activement depuis son organisation, des moyens d'améliorer la navigation de la rivière Yamaska, et qui se propose de pétitionner la législature pour une aide dans ce but, s'est adressé dernièrement à Jean-Olivier Arendt, pour avoir son opinion sur leur projet. Ce monsieur a acquiescé à leur demande, et a donné dans sa réponse tant de renseignements précieux sur la possibilité de faire à peu de frais les améliorations nécessaires, et tant d'arguments en faveur de leur exécution, que le comité a décidé à faire publier sa lettre pour l'information des paroisses situées sur les bords de la rivière Yamaska.

Je vous transmets une copie de sa lettre, et je suis chargé de vous prier de la publier dans vos colonnes et de prier les autres journaux de la reproduire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur, J. WURTELE, Président.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

"Sans l'amour de la patrie, les salles d'assemblée législatives sont des arènes où les passions effrénées combattent à outrance."

Boiss.

TORONTO, 26 Février 1858.

M. le Rédacteur, La situation n'est pas aussi triste, aussi sombre qu'on l'avait anticipée depuis les dernières élections. En effet, l'atmosphère politique était chargée de toutes les haines que s'étaient voilées les partis de part et d'autre. On s'attendait à une lutte terrible dans laquelle nos compatriotes auraient le dessous. Ici, dans le Haut-Canada, c'était Brown qui réchauffait les têtes en leur soufflant à l'oreille : "Le Protestantisme avant tout." "Les écoles mixtes." "A bas les Couvents." Mais le Bas-Canada a répondu à tout ce fanatisme par un long cri d'indignation et la Providence qui prévoit tout a placé le bien à côté du mal, Darcy McGee à côté de Brown ! Oh ! fanatiques vous êtes malés !

On dit que dans les grands dangers qui viennent menacer les États-Unis, surgit toujours des hommes que l'opinion publique semble indiquer du doigt comme les sauveurs de la patrie. C'est bien le cas pour la nation canadienne. Les élections de 1858 l'ont sauvée encore une fois. En effet, interrogez vos souvenirs historiques, fouillez les journaux de la chambre et jamais vous ne trouverez que le Bas-Canada ait été mieux représenté qu'il ne l'est aujourd'hui. Nous avons en chambre des talents oratoires de première force : des hommes d'affaires de la meilleure trempe, des politiciens de l'habileté la plus remarquable. La baraque est bien montée. — Espérons que le ciel sera serain — et qu'en cas de tempête nous saurons manœuvrer hardiment à travers les furies des vagues et arri-

ver au port en songeant aux obstacles que nous avons bravés.

Votre intéressante feuille n'a pas peu contribué à émonder la représentation. Aussi, vos efforts et vos travaux ont-ils été couronnés d'un beau succès ! Le comté de Richelieu s'est enfin montré à la hauteur de sa mission. Il a fait voir qu'il savait apprécier les bienfaits de l'éducation en priant bien poliment M. Guévremont de ne plus sortir de sa sphère dans laquelle il tournait depuis tant et si longtemps. L'ignorance est en baisse partout ! M. Sincennes a une haute réputation. C'est un financier. C'est un raisonneur le chiffré à la main. Ne craignez rien, il est en état de lutter avec la race supérieure. — Le District judiciaire de Richelieu se trouve bien représenté au Parlement. A Yamaska, vous avez M. Gill, qui n'est pas ce qu'on bien voulu le représenter certains correspondants de votre feuille. M. Gill est un homme d'un jugement sain, un homme briaux aux affaires. Il a de l'énergie, et ce qu'il entreprend, il le conduit toujours à bonne fin. L'hon. Hyland Cameron, ce diplomate s'il en fut, a déclaré l'an dernier que le député d'Yamaska, était un des membres les plus utiles de l'Assemblée. — Ce certificat en vaut bien d'autres. M. Piché, le représentant de Berthier a le tour de dire de jolies choses en français. Il a du sel et du piquant. Il mord bien... souvent au vif... Il est homme à faire valoir les intérêts de son comté. Bien versé comme il l'est dans la politique, il sera un rude joueur.

L'inauguration des chambres s'est faite comme par le passé. — Rien de plus, rien de moins. — Le premier jour vous auriez pu voir Son Excellence, escorté d'une garde d'honneur, apparaître en grand costume dans la salle du Conseil Législatif, convoquer les chambres devant lui, demander à l'Assemblée Législative si elle avait élu son Orateur, et sur sa réponse, négative la prier de passer dans son enceinte et de ne pas tarder à faire son choix le plus tôt possible — ajoutant en terminant que le lendemain elle reviendrait à trois heures voir ce qu'on avait fait et lire son discours du trône. Ajoutez à cela un immense concours des plus belles femmes de Toronto, des toilettes royales, des échanges d'ouï-dies, des chuchotements, des rires et 21 coups de canon, et vous aurez une idée correcte de ce qui s'est fait, de ce qui s'est vu, de ce qui s'est passé.

Comme vous avez dû l'apprendre le membre pour Frontenac a été élu orateur, on a dit bien des choses pour et contre lui, mais, croyez-m'en, l'opinion générale est qu'il fera un bon orateur, un orateur impartial. C'est lundi que M. Papin devra contester l'élection de M. Archambault. Il est ici bien occupé à travailler avec ses amis. Le juge chargé de la contestation, l'a annulée, mais M. Papin invoque les privilèges de la chambre, sur le principe que la conduite passée du membre actuel pour le Comté de l'Assomption est de nature à le rendre indigne de siéger en chambre. Je pense que les débats seront très animés et très personnels.

A vous de cœur,

TERREBONNE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Votes et Délibérations.

TORONTO, 26 FÉVRIER 1858.

Un message est reçu de son excellence le gouverneur général, priant la chambre de se rendre immédiatement à la salle du conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la chambre se rendent à la salle du conseil législatif, et là, M. l'Orateur parle comme suit, savoir : —

Qu'il plaise à votre excellence, L'Assemblée législative m'a choisi comme son orateur, quoique je sois peu qualifié à remplir les fonctions importantes qui me sont ainsi dévolues.

Si, dans l'accomplissement de mes devoirs, il m'arrivait en aucun temps de tomber en erreur, je supplie que la faute en soit imputée à moi, et non à l'Assemblée dont je suis le serviteur, et qui, afin de mieux être en état de remplir ses devoirs envers sa majesté et son pays, réclame humblement, par mon entremise, tous ses droits et privilèges incontestables, particulièrement la liberté de la parole dans ses débats, accès à la personne de votre excellence en toute occasion convenable, et que ses délibérations reçoivent de votre excellence l'interprétation la plus favorable.

Alors l'honorable orateur du conseil législatif dit : —

M. l'Orateur.

J'ai l'ordre de son excellence le gouverneur général de vous déclarer qu'elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de l'Assemblée envers

la personne de sa majesté et son gouvernement ; et, ne doutant point que ses délibérations seront conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et en toutes les occasions elle reconnaît et permet l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi l'ordre de vous assurer que l'Assemblée aura un prompt accès auprès de son excellence le gouverneur général en toutes les occasions convenables, et qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Et la chambre étant de retour ; M. l'Orateur fait rapport que la chambre s'était rendue à la salle du conseil législatif, et qu'il avait, en son nom et pour elle, réclamé les privilèges ordinaires, et que son excellence le gouverneur général avait bien voulu les lui confirmer.

L'hon. procureur général Macdonald introduit un bill pour pourvoir à l'administration des serments d'office aux personnes désignées pour être juges de paix en cette province. — Seconde lecture d'aujourd'hui en quinze jours.

AVIS DE MOTIONS.

Toronto, 26 février.

L'hon. procureur général Macdonald — Lundi prochain — Proposera de nommer un comité spécial de treize membres, pour préparer les listes des membres qui devront composer les comités permanents prescrits par cette chambre, lequel devra faire rapport avec toute la diligence convenable.

M. Turcotte — Lundi prochain — Proposera que d'ici à la fin de la présente session M. l'Orateur laisse le fauteuil de six à sept heures et demie, P. M.

M. Whitney — Lundi prochain — Bill pour amender les lois d'assure.

M. Hébert — Lundi prochain — Bill pour lever tous doutes quant au droit que peuvent avoir à leurs améliorations les personnes qui se sont établies sur des terres incultes dans le Bas-Canada, sans en connaître les propriétaires.

M. Cameron de Victoria — Lundi le 8 mars prochain — Proposera qu'il soit résolu : — Que le recensement décennal qui en vertu de la loi devra se faire en 1861, nécessitera un changement dans la représentation de l'Assemblée législative, devant avoir pour base la représentation d'après la population sans égard à la ligne de division territoriale.

Sur motion de l'hon. procureur général Macdonald, il est ordonné, que les votes et délibérations de cette chambre soient imprimés après avoir été revus par M. l'Orateur, et qu'il en désigne l'imprimeur ; et que nul autre que celui qu'il aura désigné ne se permette de les imprimer.

Sur motion de l'hon. procureur général Macdonald, il est résolu qu'il soit nommé des comités spéciaux permanents de cette chambre pour les objets suivants : 1. Privilèges et élections. 2. Lois expirantes. 3. Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. 4. Divers bills privés. 5. Ordres permanents. 6. Impressions. 7. Dépenses contingentes. 8. Comptes publics. — lesquels comités seront respectivement autorisés à examiner et à s'enquérir de toutes matières et choses qui leur seront renvoyées par la chambre, et à faire rapport, de temps à autre, de leurs observations et opinions sur ces sujets, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Une pétition est présentée et mise sur la table.

Et la chambre s'ajourne à lundi matin.

Séance du 1er Mars.

La chambre s'est réunie à 3 h. P. M., et, sur motion de M. Whitney, première lecture du bill pour amender les lois usuraïres.

Sur motion de M. Hébert, première lecture d'un bill pour écarter tous les doutes au sujet du droit qu'ont aux améliorations qu'elles ont faites les personnes qui ont colonisé sur les terres incultes dans le Bas-Canada sans connaître les propriétaires. L'opposition n'ayant pas préparé ses

amendements à la réponse proposée à l'adresse, la chambre s'ajourne, sans procéder à d'autres affaires.

DEBATS PARLEMENTAIRES

(Rapports pour la "Gazette de Sorel.")

L'hon. J. A. Macdonald se lève et dit qu'il a l'honneur de proposer le membre de Frontenac à la charge d'orateur pour le présent Parlement. En le faisant il lui est inutile d'attirer l'attention de la chambre sur le fait qu'il est (M. H. Smith) l'un des plus anciens membres de la chambre. Il croit que c'est en 1841 qu'il fit son début dans la carrière publique, et qu'à l'exception des Hons. membres pour Lincoln, Haldimand et Glenora, il est le plus ancien. C'est à compter de l'union qu'il a été élu, et il a toujours représenté le même comté jusqu'à ce jour. Il (M. Macdonald) ne dirait rien de l'expérience qu'il avait acquise dans la vie parlementaire, si (M. Macdonald) n'approuvait hautement l'arrangement plus tacite qu'exprès, pris à l'époque de l'union d'élire un orateur alternativement dans chaque Province (Écoutez ! écoutez !). Ce principe avait été maintenu depuis l'union, et il s'est cru justifiable d'en prendre la responsabilité et de le mettre en pratique. Il dit, en terminant, ajouter que son honorable ami (M. Smith) avait une connaissance parfaite de la langue française, et que sous ce rapport, la chambre ne serait exposée à aucun inconvénient.

L'hon. G. E. Cartier, seconde la nomination. Il récite en français ce que M. Macdonald a dit en anglais. Il fait un compliment bien mérité à l'hon. M. Sincennes sur la manière impartiale, honnête et intelligente avec laquelle il a rempli la charge qu'il désire voir continuer par M. Smith.

M. Brown n'est pas prêt à souscrire à tous les éloges que le procureur général Ouest vient d'adresser à M. Smith, l'orateur proposé. Il est d'opinion qu'il y a en chambre un grand nombre de membres plus capables de remplir cette charge que M. Smith. Néanmoins, l'opposition de sa majesté n'a pas été à propos, dans sa discrétion, de présenter un candidat de l'opposition (Écoutez ! écoutez !). Il ne doutait pas que le ministère comptait une grande majorité dans la chambre. Il croit que cette majorité est Bas-Canadienne, tandis qu'heureusement le ministère Haut-Canadien est battu (Écoutez !). L'opposition ferait retomber uniquement sur le ministère la responsabilité de la nomination de l'orateur, et si le résultat justifiait leurs espérances, les membres de l'opposition seraient satisfaits.

M. Patrick dit qu'il objectait à la nomination de M. Smith, vu que ce dernier était pas trop modeste (rires) mais il est d'opinion que le candidat ministériel a un bon cœur, et qu'il espérait qu'une fois qu'il occuperait la charge distinguée d'orateur, sans avoir rencontré d'opposition de la part de l'opposition loyale de sa Majesté. (Écoutez ! écoutez !). — Il remplira ses devoirs avec l'impartialité que la chambre attend de lui. (Écoutez ! écoutez !). Il était orgueilleux de voir que l'opposition était assez anglaise dans ses sentiments pour adopter la pratique anglaise de ne pas faire surgir de discussion purement politiques sur des questions de la nature de celle qui occupe actuellement la chambre (Écoutez ! écoutez !).

M. Mackenzie se lève et dit que si tous les membres de la chambre sont satisfaits de M. Smith, c'est très bien, et que si personne ne proposait d'autre candidat, il n'en proposerait certainement pas, lui. En même temps, en sa qualité de plus ancien membre de la chambre, il ne pouvait s'empêcher de dire que la nomination de la personne proposée par le Procureur Général Ouest, était une insulte au Canada. (Écoutez ! écoutez !). Il répète que la réputation personnelle et politique du membre qu'on se propose de nommer orateur est une honte pour lui-même, et que ce serait une honte pour la chambre et pour le pays s'il était élu. Il (M. Mackenzie) est prêt à se courber devant la volonté de la majorité, mais il veut qu'on connaisse l'opinion qu'il a du candidat du ministère. M. Mackenzie fait allusion aux scènes qui ont eu lieu dans le dernier Parlement, et auxquelles M. Smith a pris part. Il dit qu'il a été témoin de sa conduite indécente aussi longtemps qu'il a pu le faire — mais qu'en une occasion, à bout de patience, il fut obligé de laisser la chambre.

Le Major Campbell proteste de toute son énergie contre les paroles tombées des lèvres du Procureur général Ouest ; il ne consentira jamais à ce que la chambre soit tenue de choisir son Orateur un jour dans le Haut et un jour dans le Bas-Canada. (Écoutez ! écoutez !). Il est venu en chambre avec la ferme détermination de rester pour le meilleur des candidats proposés sans égard à la question des partis, et sans s'inquiéter qu'il fut du Haut ou du Bas-Canada.

L'hon. M. Cauchon, est en faveur du système de la double majorité, et combattra à l'ombre de ce drapeau tant qu'il vivra. Pour cette raison, à défaut d'autre, il votera pour l'hon. membre pour Frontenac. M. Hogan dans un discours plein d'élo-

quence explique la position qu'il veut occuper comme membre de la chambre. Il parle au long du système de la double majorité. Il soutient que l'hon. membre pour Frontenac ne représente pas les sentiments du peuple du Haut-Canada. Le ministère en avait appelé au peuple, et avait été défait dans le Haut-Canada. La conduite de M. Smith comme solliciteur-général n'avait pas été de nature à le recommander à un poste aussi important que celui d'orateur. M. Hogan aurait été bien heureux de voir l'hon. membre pour Cornwall sur les rangs. La nomination aurait été un honneur pour la chambre et pour le pays.

M. Burton nie que le gouvernement ait été complètement battu dans le Haut-Canada ; dans tous les cas il y avait une chose certaine, c'est que l'opposition régulière avait été parfaitement battue (rires). Il y avait une classe de politiciens qui s'appelaient des conservateurs, tel que l'hon. membre qui venait de s'asseoir — mais il pense que jamais ils ne seraient revenus en chambre, si leurs constitutants eussent pensé qu'ils seraient jetés dans les bras de l'opposition.

M. Ferres envisage la question de la nomination de l'Orateur comme matière d'Étiquette. Si dans un cas il y avait deux membres également capables, l'un du Haut, l'autre du Bas-Canada, l'étiquette exigerait qu'on élise de préférence un membre de la section qui n'aurait pas donné un orateur au Parlement précédent.

M. Dufresne. C'est précisément le moment de connaître la force des partis. Quant à ce qu'a dit un honorable membre de cette chambre, que ce seraient les membres du Bas-Canada qui feraient probablement l'élection de l'Orateur, je crois qu'il a fait usage d'une fausse argumentation. Je suis prêt à voter pour un membre du Haut-Canada, capable de faire honneur à la charge, mais je ne dis pas qu'un membre du Bas-Canada ne recevrait pas mon appui. Je crois, bien que le contraire ait été dit par quelques uns des membres de cette chambre, qu'il a toujours été d'habitude d'élire un orateur alternativement dans le Haut et le Bas-Canada, si ma mémoire me sert bien, il me semble que le premier orateur fut Mr. Cuvillier, le second Sir Allan MacNab, le troisième l'hon. Mr. Morin, le quatrième l'hon. G. S. Macdonald, le cinquième l'hon. Mr. Scotte, et le sixième, l'honorable membre que l'on propose aujourd'hui, est du Haut-Canada. Je dis donc que je voterai contre tout membre Bas-Canadien qu'on voudrait proposer, quand je songe à l'arrangement conclu à l'époque de l'union.

M. Piché avec son talent ordinaire termine les débats par un discours brillant dans lequel il s'avoue le défenseur de la race inférieure. Il s'oppose à la nomination de M. Smith, pour un grand nombre de raisons — autres par ce que ce M. ne connaît pas la langue française.

M. Theophile Larue.

M. Larue est parti mardi dernier pour l'Europe. Il se propose de passer en France, en Angleterre et en Belgique et d'être de retour ici vers le quinze de mai. — M. Larue tient en cette ville une librairie sur le meilleur pied et c'est afin d'augmenter son assortiment qu'il est passé pour la deuxième fois en Europe. La probité et l'esprit d'entreprise de M. Larue sont trop bien connus, pour que nous ayons besoin de faire son éloge — d'ailleurs il est le seul importateur dans le district de Trois-Rivières : c'est à ces titres surtout que nous recommandons M. Larue au patronage du clergé, des institutions scolaires et du public en général. — L'Ere Nouvelle.

NOUVELLES DE L'AMERICA.

ARRIVÉE DE L'AMERICA.

L'America, qui a quitté Liverpool, le 13, est arrivé. Il a été assailli par plusieurs tempêtes. Le North American est arrivé, le 11, à Liverpool. Le matin il avait abordé et coulé le navire Leander of Bath allant de Liverpool à la Nouvelle-Orléans. La femme du capitaine, le second et huit matelots ont été noyés. L'America a recueilli le capitaine et onze matelots.

Les nouvelles politiques sont sans importance.

La banque d'Angleterre a réduit le taux de l'escompte à 3%. Il n'a pas été si bas depuis cinq ans.

La police de Londres offre £200 de prime pour la capture de Thomas Allsopp, accusé de complicité dans le complot du 14 janvier contre L. Napoléon.

A VENDRE,

Une MAISON en briques, située rue Georges, contenant deux beaux LOGEMENTS, avec JARDIN, Cour et dépendances. C'est une belle résidence pour l'été et dans un endroit assez central. Pour les conditions s'adresser à M. E. HALLER, M. D. Sorel, 4 Mars, 1858.

Attention! Attention!

MR. Robert H. Kittson, vendra d'ici au premier de mai prochain, tout son fonds de MARCHANDISES SECHES

AU PRIX COUTANT,

pour argent comptant. Il prendra aussi en échange pour des marchandises toutes espèces de grains et payera le haut plus prix du marché.

ROBERT H. KITTSON.
Sorel, 14 janvier 1858.

A Vendre

PAR LE SOUSSIGNÉ:
100 QUARTS DE PLATRE DE PARIS, première qualité.
R. H. KITTSON.
Sorel, 4 janvier 1858.

A Vendre

PAR LE SOUSSIGNÉ:
50 CHAUDRONNES, de CHARBON pour Forgerons, première qualité.
R. H. KITTSON.
Sorel, 4 janvier 1858.

AVIS

EST par le présent donné qu'il sera fait application à la Législature dans le cours de sa prochaine session pour en obtenir un Acte pour l'incorporation de la "COMPAGNIE DE NAVIGATION D'YAMASKA" comme un corps politique et incorporé avec tous les pouvoirs et privilèges requis nécessaires.
St. Aimé 9 Février 1858.—11

NOTICE

IS hereby given that an application will be made at the next session of Provincial Parliament, for the passing of an Act to incorporate "THE YAMASKA NAVIGATION COMPANY" as a body politic and corporate, with all requisite and necessary incidents, powers and privileges.
St. Aimé, 9th February 1858.—11

SITUATION DEMANDEE.

UN JEUNE HOMME, ayant huit années d'expérience comme commis dans un magasin de première classe de la campagne, connaissant parfaitement les deux langues et pouvant fournir les meilleurs recommandations désirerait se placer à Montréal, soit dans un magasin en gros ou en détail. S'adresser, par lettre affranchie, au bureau de la Gazette de Sorel.
Sorel, 21 janvier 1858.

A LOUER.

Possession au premier Mai prochain.
un des MAGASINS de J. B. LAMER, Esq., faisant face au marché. Pour les conditions s'adresser à A. CONLIN.
Sorel, 25 Février 1858.

A LOUER.

Possession au premier Mai prochain.
Une jolie MAISON, située sur la rue King, vis-à-vis le Palais de Justice. Pour les conditions s'adresser à A. CONLIN.
Sorel, 25 Février 1858.

L'APPAREIL AUBIN

Gaz d'Eclairage
Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hôtels, les Collèges, les Villages et les Villes.

BREVETÉ POUR LE CANADA LE 10 DÉCEMBRE 1858.
Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal), s'adapte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné. C'est l'Appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus efficace qui ait encore été inventé. Il s'adapte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scierie de Bois, la Résine, la Houille, la Graisse, les Os, l'huile, le Pain de Suif ou de Graines, produit

LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse. Il a obtenu la MÉDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé. Pour des Appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à E. BEAUMANN, Agent pour le Bas-Canada, Rue Craig, No. 142, chez M. Garth. 25 Février 1858.

J. G. CREBASSA,

NOTAIRE.
SOREL
Bureau Rue du Roi, au-dessus du bureau de feu H. CREBASSA, N. P., toujours occupé comme Etude de Notaire depuis 1795.

M. CREBASSA se charge de la vente et de l'achat de Biens-fonds, de Placement, de l'emprunt et de dépôts de deniers, ainsi que de la perception de Rentes, Loyers, etc. Son Bureau est en état de fournir des informations correctes, sur la valeur des propriétés foncières, outre un résumé des titres d'un propriétaire à l'autre pour les terres et terrains situés dans toute l'étendue de la Seigneurie de Sorel, depuis l'octroi original, et des Cartes, Plans et tracés des lots.

Des propriétés à un montant dépassant **£20,000,**

comportant plusieurs maisons en cette ville, divers terres à la campagne, dans les paroisses de Sorel, St. Ours, St. Aimé, Yamaska, St. Robert et Ste. Victoire, les Townships de l'Est et ailleurs maintenant à vendre à des conditions faciles.

—AUSI—
4 Lots de valeur dans la Ville du Prescott, Haut-Canada.

—ET—
Un Pouvoir d'Eau, coté nord de la Rivière Richelieu, près la ligne seigneuriale, entre Sorel et St. Ours.
Sorel, 13 août 1857.

Pierre Corriveau,
CORROYEUR
ET
TANNEUR,
Rue Augusta, en face du Bureau de Poste, Sorel.

A constamment en main un assortiment considérable de Cuir Noir et Rouge à vendre en gros et en détail. Il repasse aussi les peaux en son et en rouge pour les habitants et le public en général. Il achète toutes espèces de peaux au plus haut prix du marché. Il espère mériter l'encouragement du public.
PIERRE CORRIVEAU.
Sorel, 24 Décembre 1857.—a

A. CHAPDELAIN,
VOITURIER
Rue Augusta, près du Marché, SOREL.

INFORME le public de la Ville de Sorel, ainsi que du District de Richelieu qu'il continue de fabriquer constamment toutes espèces de VOITURES D'HIVER ET D'ÉTÉ, tels que Sleighs, Carioles, Wagons, grands et petits, petites Charettes pour les chevaux, traîneaux, Charettes ordinaires et pour oxen, etc. etc. Les voitures sont faites dans le dernier goût et joignent l'élégance à la solidité. Il se flatte pouvoir satisfaire toutes les demandes qu'on pourra lui faire dans le plus court délai et à des prix modérés. Il en a constamment de faites et à vendre. Le soussigné espère donc mériter sa part du patronage du public; son établissement ne le cédant en importance à aucun autre à Sorel.
ANDRÉ CHAPDELAIN.
Sorel, 13 août 1857.

AVIS

Aux Instituteurs et Institutrices.
ON demande un Instituteur ou une Institutrice qualifiée pour tenir une école élémentaire dans l'un des arrondissements de cette Paroisse. Pour les conditions s'adresser à M. R. BILLARD, Président des commissaires d'école ou au Soussigné.
M. CREPEAU, Sec.-Trés.
St. Félix de Vatois, 28 Fév. 1858.

GRANDE ATTENTION.

Le Soussigné remercie bien ses nombreux pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu et en même temps il prend la liberté de leur annoncer qu'il est décidé d'abandonner le commerce de Marchandises Seches et au printemps, il vendra tout son fonds de

MARCHANDISES**PRIX COUTANT!!!**

Désirant seulement continuer le commerce de GROCERIES, LIQUEURS, FERONNERIES, etc., etc.

Ce Fonds de Magasin consistant en:—

DRAP,

CASIMIRE,

CASHMIRE,

DRAP ORLÉANS,

PATRONS DE ROBE,

MOUSSELINE DE LAINE

FLANELLE,

CARISÉE,

CHALES,

ÉCHAPES,

BOURAGAN,

ÉTOFFE,

SATINETTE,

CHARTIGNE,

INDIENNE,

CAUTIL,

SATIN,

GROS DE NAPLE,

PATRONS DE VESTES,

BAS ET CHAUSSONS,

HARDES FAITES,

Et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer.

O. CHENEVERT.
Trois-Rivières, 18 Février 1858.

G. HUNT,

De la cité de Montréal annonce au public de Sorel et du District de Richelieu, qu'il vient d'ouvrir en cette ville une

BOUTIQUE de PEINTURE
(Près de la Chapelle Ecossaise.)
et qu'il sera toujours prêt à entreprendre la peinture de

MAISONS, ENSEIGNES, Bateaux-a-vapeur, Decorations, &c.
Il exécute aussi dans tous les genres, et dans le plus bref délai,

Vitroires, Tapisserie, etc., etc.,
A DES PRIX TRÈS RAISONNABLES.
On sollicite respectueusement des Ordres.

LISTE DES PRIX.
Une couche de Peinture ordinaire, par verge carrée.....£0 0 3
Deux couches do do do do do 0 6
Trois do do do do do 0 8
Quatre do do do do do 0 11
Teinture en imitation de Chêne 1s 3d à 2s 6d
Vitre commune, par pied carré, 0 5
Do extra do do 0 7
Do "Smethwic" do 0 1 0
Do Tacher et Vitre en Plaque, selon le marché.
Tapisserie, 10d par pièce pour papier commun, et 1s 6d par pièce pour papier doré.

BLAZON.
Bannières complètes—simple.....5 0 0
Do do Soie, avec frange d'or, 12 10 0
Do do Extra, do £15 à 30 0 0
On exécute l'ouvrage à la campagne pour le même prix qu'en charge dans la ville, ajoutant seulement les dépenses de transport.
Le soussigné annonce que sa maison est une des meilleures de pays, et qu'à la dernière exposition de Montréal, elle a obtenu un grand nombre de prix pour ses ouvrages. Il espère donc mériter un encouragement du public de ce District.
Il aura aussi constamment en main un assortiment considérable de Peinture et Vitres à vendre à des prix modérés
G. HUNT.
Sorel, 1 Octobre 1857.—a

HOTEL AMERICAIN.

PREMIERE MAISON DE SOREL.
Rue du Fleuve, vis-à-vis le débarcadère des bateaux-a-vapeur.

MADAME PELOQUIN informe le public en général que son HOTEL, rue du Fleuve continu d'être ouvert au public. Comme sa maison est spacieuse et située dans une place centrale pour les affaires, Mad. Pelouquin espère avoir sa part du patronage des messieurs qui voyagent. Elle peut leur assurer que sa table sera toujours bien fournie des meilleurs mets que le marché apporte.
Sorel, 13 août 1857.

M. GAUVREAU,

MAGASIN DE SOULIERS,
EN GROS ET DÉTAIL.
ENSEIGNE DE LA GROSSE BOTTE
Place du Marché, Sorel.

Le Soussigné a constamment en main un vaste assortiment de CHAUSSURE de toutes espèces, telles que: Bottes, Souliers, Bottines pour Dames en kid et drap, en cuir à patente et veau, Congress de drap et autres pour Dames et Messieurs, Souliers pour enfants de toutes grandeurs, Chaussettes de Caoutchouc, enfin toutes espèces de chaussettes et de la meilleure qualité.
Le Soussigné saisis cette occasion pour remercier ses amis et ses nombreux pratiques qui ont bien voulu l'encourager. Il les invite à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs; il est certain qu'ils ne trouveront aucun magasin en cette ville qui vendra à aussi bas prix, et des chaussettes de meilleurs qualités que lui.
N'oubliez pas l'enseigne de la Grosse Botte.
M. GAUVREAU.
Sorel, 10 Décembre 1857.—sm.

NOUVEAU MAGASIN
DE
DUNBAR MONDOR.
Importateur de Meubles.
Rue King, près du Marché, Sorel.

Le Soussigné annonce au public de Sorel et du District de Richelieu qu'il vient d'ouvrir à Sorel un

SALON DE MEUBLES

Importés des Etats-Unis et d'Europe. On y trouvera les articles dont on aura besoin, d'après bonne qualité et dans les derniers goûts que dans les grands magasins du genre soit à Montréal ou à Québec.

CONSISTANT EN:

Commodes, Sofas en acajou couvert en crin, Couchettes de toutes descriptions, petites Couchettes pour enfant, Tables de centre et autres, Tables à diner et de cuisine, Chaises de toute description, Lave-main d'un nouveau plan, etc., etc.

—AUSI—

Un magnifique SETT pour chambre à coucher pour Dame, etc. etc. Le tout à des prix très réduits.

—DE PLUS—

A côté de ce magasin de meubles, on en trouvera un autre appartenant au soussigné, dans lequel, il y a constamment un assortiment considérable et des plus variés

D'ÉPICERIES,

Viandes, Quinquinailleries, etc. Le tout de qualités supérieures et à des prix modérés.

Le soussigné remercie aussi ses pratiques de leur encouragement libéral jusqu'à présent, et espère mériter de plus en plus le patronage public de ce district par les efforts qu'il fera pour leur donner une ample satisfaction.

Venez, vous verrez et vous achèterez.

DUNBAR MONDOR.
Sorel, 3 sept. 1857.

—AUSI—

Un assortiment d'Épiceries (Groceries) est des mieux choisis et de la meilleure qualité. Constant en Fleur de toutes sortes, Lard, Jambons, Saindoux, Beurre, Thé, Café, Chocolat, Sucre du pays, Sucre Blanc, Cassonade, Melasse, Fromage, Amandes, Falencine, Verrerie, Poterie, etc. etc.

—AUSI—

Un assortiment de Liqueurs, telles que Vins, Eau-de-Vie, Gin, Jamaïque, Rum, Whisky, etc. etc. Il vend aussi toutes espèces de Peintures, Huiles, Vitres, Mastie, etc. etc.

—AUSI—

Il a en main un assortiment considérable de Bottes, Bottines, Souliers pour Dames et pour Enfants de tous âges, Cuir de toutes sortes pour l'usage des Cordonniers et Selliers, Veau français de la meilleure qualité, etc. Ainsi qu'un assortiment de toutes sortes de Médécines patentes en usage dans les familles.

M. R. H. KITTSON saisit cette occasion pour remercier ses amis et ses nombreuses pratiques qui ont bien voulu l'encourager. Il les invite à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs; il est certain qu'ils ne trouveront aucun magasin en cette ville qui vendra à aussi bas prix, et des effets de meilleure qualité que lui; ayant acheté ses marchandises des meilleurs magasins des Etats-Unis et d'Europe à bonne composition, il peut les vendre à des prix réduits.

ROBERT H. KITTSON.
Sorel, 13 août 1857.

—AUSI—

Il a en main un assortiment considérable de Bottes, Bottines, Souliers pour Dames et pour Enfants de tous âges, Cuir de toutes sortes pour l'usage des Cordonniers et Selliers, Veau français de la meilleure qualité, etc. Ainsi qu'un assortiment de toutes sortes de Médécines patentes en usage dans les familles.

ROBERT H. KITTSON,

SOREL, C. E.

Marchandises Seches.

Tient constamment en main un assortiment général de Marchandises Seches, telles que: Draps, Casimirs, Indiennes de toutes les sortes et du dernier goût, Patrons pour vestes de soie unies et fleuries, ditto de velours, Cols de soie et autres, Coton et Toile à chemises, etc. etc. Aussi Chapeaux pour Dames et Messieurs de la meilleure qualité et du dernier goût, enfin tout ce qui est généralement requis dans un magasin de Marchandises Seches.

Groceries et Provisions.

Son assortiment d'Épiceries (Groceries) est des mieux choisis et de la meilleure qualité. Constant en Fleur de toutes sortes, Lard, Jambons, Saindoux, Beurre, Thé, Café, Chocolat, Sucre du pays, Sucre Blanc, Cassonade, Melasse, Fromage, Amandes, Falencine, Verrerie, Poterie, etc. etc.

—AUSI—

Un assortiment de Liqueurs, telles que Vins, Eau-de-Vie, Gin, Jamaïque, Rum, Whisky, etc. etc. Il vend aussi toutes espèces de Peintures, Huiles, Vitres, Mastie, etc. etc.

Ferronnerie.

Fer en barre de toutes dimensions, Fer rond, Poèles doubles et simples, Clous de toutes sortes, Ferrures et Serrures pour portes, etc. Faux Faucilles, Fourches en fer, Couverts et Fourchettes, Cuillères, Fusils, Poudre à tirer et Plomb de toutes grosseurs, etc. etc., ainsi tout ce qui est requis dans un magasin de Ferronnerie

—DE PLUS—

Il a en main un assortiment considérable de Bottes, Bottines, Souliers pour Dames et pour Enfants de tous âges, Cuir de toutes sortes pour l'usage des Cordonniers et Selliers, Veau français de la meilleure qualité, etc. Ainsi qu'un assortiment de toutes sortes de Médécines patentes en usage dans les familles.

M. R. H. KITTSON saisit cette occasion pour remercier ses amis et ses nombreuses pratiques qui ont bien voulu l'encourager. Il les invite à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs; il est certain qu'ils ne trouveront aucun magasin en cette ville qui vendra à aussi bas prix, et des effets de meilleure qualité que lui; ayant acheté ses marchandises des meilleurs magasins des Etats-Unis et d'Europe à bonne composition, il peut les vendre à des prix réduits.

ROBERT H. KITTSON.
Sorel, 13 août 1857.

SALON DE SOREL,

Tout à fait vis-à-vis les quais des Bateaux-a-vapeur de la Compagnie du Richelieu.

LES Messieurs qui voudront bien rendre visite à ce Salon y trouveront les liquides et rafraichissements qu'il est possible de se procurer en ce pays.

Vins de toutes Sortes, LIQUEURS, BOISSONS, RAFFRAICHISSEMENTS,

TELLS QUE:

EAU DE SODA, &c.

Il ont aussi le meilleur assortiment de Cigares à l'usage des visiteurs.

—DE PLUS—

Des liqueurs françaises achetées avec le plus grand soin et dont la pureté et le goût exquis ne sont surpassées par aucune autre importées en Canada.

EN OUTRE,

Champagne de De Temple & Fils, Eau de Plantagenet, etc.

Les soussignés par la bonne tenue qui préside à leur salon, espèrent mériter le patronage des étrangers et des messieurs de cette ville.

R. & M. O'HEIR,
Sorel, 13 août 1857

NOUVEAU MAGASIN

DE
DUNBAR MONDOR.
Importateur de Meubles.
Rue King, près du Marché, Sorel.

Le Soussigné annonce au public de Sorel et du District de Richelieu qu'il vient d'ouvrir à Sorel un

SALON DE MEUBLES

Importés des Etats-Unis et d'Europe. On y trouvera les articles dont on aura besoin, d'après bonne qualité et dans les derniers goûts que dans les grands magasins du genre soit à Montréal ou à Québec.

CONSISTANT EN:

Commodes, Sofas en acajou couvert en crin, Couchettes de toutes descriptions, petites Couchettes pour enfant, Tables de centre et autres, Tables à diner et de cuisine, Chaises de toute description, Lave-main d'un nouveau plan, etc., etc.

—AUSI—

Un magnifique SETT pour chambre à coucher pour Dame, etc. etc. Le tout à des prix très réduits.

—DE PLUS—

A côté de ce magasin de meubles, on en trouvera un autre appartenant au soussigné, dans lequel, il y a constamment un assortiment considérable et des plus variés

D'ÉPICERIES,

Viandes, Quinquinailleries, etc. Le tout de qualités supérieures et à des prix modérés.

Le soussigné remercie aussi ses pratiques de leur encouragement libéral jusqu'à présent, et espère mériter de plus en plus le patronage public de ce district par les efforts qu'il fera pour leur donner une ample satisfaction.

Venez, vous verrez et vous achèterez.

DUNBAR MONDOR.
Sorel, 3 sept. 1857.

—AUSI—

Un assortiment d'Épiceries (Groceries) est des mieux choisis et de la meilleure qualité. Constant en Fleur de toutes sortes, Lard, Jambons, Saindoux, Beurre, Thé, Café, Chocolat, Sucre du pays, Sucre Blanc, Cassonade, Melasse, Fromage, Amandes, Falencine, Verrerie, Poterie, etc. etc.

—AUSI—

Un assortiment de Liqueurs, telles que Vins, Eau-de-Vie, Gin, Jamaïque, Rum, Whisky, etc. etc. Il vend aussi toutes espèces de Peintures, Huiles, Vitres, Mastie, etc. etc.

—AUSI—

Il a en main un assortiment considérable de Bottes, Bottines, Souliers pour Dames et pour Enfants de tous âges, Cuir de toutes sortes pour l'usage des Cordonniers et Selliers, Veau français de la meilleure qualité, etc. Ainsi qu'un assortiment de toutes sortes de Médécines patentes en usage dans les familles.

M. R. H. KITTSON saisit cette occasion pour remercier ses amis et ses nombreuses pratiques qui ont bien voulu l'encourager. Il les invite à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs; il est certain qu'ils ne trouveront aucun magasin en cette ville qui vendra à aussi bas prix, et des effets de meilleure qualité que lui; ayant acheté ses marchandises des meilleurs magasins des Etats-Unis et d'Europe à bonne composition, il peut les vendre à des prix réduits.

ROBERT H. KITTSON.
Sorel, 13 août 1857.

—AUSI—

Un assortiment d'Épiceries (Groceries) est des mieux choisis et de la meilleure qualité. Constant en Fleur de toutes sortes, Lard, Jambons, Saindoux, Beurre, Thé, Café, Chocolat, Sucre du pays, Sucre Blanc, Cassonade, Melasse, Fromage, Amandes, Falencine, Verrerie, Poterie, etc. etc.

—AUSI—

Un assortiment de Liqueurs, telles que Vins, Eau-de-Vie, Gin, Jamaïque, Rum, Whisky, etc. etc. Il vend aussi toutes espèces de Peintures, Huiles, Vitres, Mastie, etc. etc.

—AUSI—

Il a en main un assortiment considérable de Bottes, Bottines, Souliers pour Dames et pour Enfants de tous âges, Cuir de toutes sortes pour l'usage des Cordonniers et Selliers, Veau français de la meilleure qualité, etc. Ainsi qu'un assortiment de toutes sortes de Médécines patentes en usage dans les familles.

M. R. H. KITTSON saisit cette occasion pour remercier ses amis et ses nombreuses pratiques qui ont bien voulu l'encourager. Il les invite à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs; il est certain qu'ils ne trouveront aucun magasin en cette ville qui vendra à aussi bas prix, et des effets de meilleure qualité que lui; ayant acheté ses marchandises des meilleurs magasins des Etats-Unis et d'Europe à bonne composition, il peut les vendre à des prix réduits.

ROBERT H. KITTSON.
Sorel, 13 août 1857.

—AUSI—

Un assortiment d'Épiceries (Groceries) est des mieux choisis et de la meilleure qualité. Constant en Fleur de toutes sortes, Lard, Jambons, Saindoux, Beurre, Thé, Café, Chocolat, Sucre du pays, Sucre Blanc, Cassonade, Melasse, Fromage, Amandes, Falencine, Verrerie, Poterie, etc. etc.

W. LUNAN,

BOULANGER ET CONFISEUR,
RUE ROYALE, SOREL.

A PART le pain qu'il fournit soit à son magasin ou à domicile, à toujours en main un assortiment général

D'ÉPICERIES,

de la meilleure qualité et à des prix très réduits
—AUSI—
Toutes espèces de fruits confies de la Maison MAILLARD de New-York, tels que:

Gum et Brandy Drops,

Gâteaux de différentes qualités, Mottes ENOLA et FRANCAIS, Bombons de toutes espèces, et un assortiment général de Savons d'odeur, Parfumeries, etc. etc.